

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 17 juillet 2019 maintenant en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1921072A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté n° INTJ1624149A portant placement en situation d'affectation temporaire du 1^{er} septembre 2016 ;
Vu la convention en date du 19 août 2016 ;
Vu l'avenant n° 1 en date du 16 mai 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Laurent Le Guyader (NIGEND : 163664 - NLS : 8019260 - NID : 9151031056) est maintenu en situation d'affectation temporaire, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2019, en qualité d'officier de liaison au sein de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 33, avenue du Maine – 75015 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. DE OLIVEIRA